tionner pour la statue du dieu Ninib une paire de boucles d'oreilles en agate. Nous fûmes fort embarrassés, ne possédant alors aucune pierre d'agate. Pour exécuter l'ordre, nous dûmes partager le cylindre votif en trois parties et découper trois anneaux dont chacun portait une partie de l'inscription originelle. Avec les deux premiers anneaux, nous fîmes les boucles d'oreilles pour la statue du dieu Ninib ; les deux fragments qui vous préoccupent tant sont des parties de ces animaux. Rapprochez-les l'un de l'autre et vous verrez que ce que j'avance est exact. Le troisième anneau, vous ne l'avez pas encore découvert dans vos fouilles et vous ne le trouverez jamais. » A ces mots, le prêtre disparut.

M. Hilprecht se réveilla brusquement et, très étonné de ce rêve, il en fit part à sa femme de peur d'en oublier les détails. Le lendemain matin, il examina de nouveau les fragments et, à sa grande surprise, il constata que tous les renseignements donnés pendant son sommeil se vérifiaient, et l'inscription tracée sur le cylindre votif se lisait comme il suit : « Au dieu Ninib, fils de Bel, son seigneur, Kourigolzou, pontife de Bel, a offert ce don. » Et M. Hilprecht n'eut plus qu'à copier pour donner la solution du problème posé.

Quelques semaines plus tard, M. Hilprecht fit une remarque qui amena certains doutes dans son esprit. Les documents qui lui avaient été transmis spécifiaient que les deux fragments d'agate trouvés dans les fouilles étaient de couleur différente. Comment dès lors, selon la version du rêve, pouvaient-ils appartenir au même bloc d'égale ? Ce n'est qu'à la fin de l'année que M. Helprecht fut rassuré sur cette objection. En août 1893, il fut envoyé à Constantinople par le Comité de l'expédition babylonienne pour faire le catalogue et l'étude des objets en provenance de Nippour et conservés au musée impérial. La se trouvaient groupés les objets divers provenant des fouilles et les fameux fragments d'agate. M. Hilprecht raconta son rêve à Halil Bey, le directeur du musée.

Celui-ci fut tellement intéressé par ce récit, qu'il ouvrit au savant américain toutes les vitrines de la section babylonienne. Le P. Scheil, assyriologue de Paris, qui avait classé les objets des fouilles, n'avait pas non plus remarqué que les deux morceaux se trouvaient rangés dans des vitrines différentes. M. Hilprecht les prit, les mit l'un contre l'autre : ils faisaient manifestement partie d'un seul et même cylindre. Et les teintes !

Le bloc d'agate qui avait été utilisé était à veines très fines. L'ouvrier chargé de scier la pierre avait accidentellement partagé le morceau de telle façon qu'une veine blanchâtre ne s'apercevait que sur un seul fragment et un ton gris enveloppait l'autre. Il y avait, en fait, deux teintes et cependant les deux fragments appartenaient bien au même bloc. Le rêve avait dit vrai.

Cette histoire est assez extraordinaire pour que quelques esprits aient voulu l'attribuer à une révélation mystérieuse. En somme, M. Hilprecht avait été mis au courant par un rêve, et le rêve lui avait révélé la vérité.

C'est bien plus simple. Il s'agit tout bonnement d'un travail intellectuel poursuivi pendant le sommeil, d'une cérébration inconsciente. Et tout s'explique aisément quand on sait que M. Peters, chargé des fouilles, avait, dès 1891, signalé à M. Hilprecht la découverte d'une chambre souterraine où se trouvaient les restes d'un coffre en bois, avec des fragments d'agate et de lapis-lazuli épars sur le sol.

Les cylindres votifs du rêve sont d'ailleurs connus, et il en existe un certain nombre. Par association d'idées l'on conçoit fort bien que le travail cérébral ait réuni ces renseignements déjà connus de M. Hilprecht et, leur donnant une forme plus précise, l'ait conduit à la solution cherchée. Ce résultat psychique est très curieux et montre une fois de plus que notre cerveau peut fonctionner comme à l'état de veille pendant le sommeil et nous révéler ensuite non pas *toujours des fictions, mais encore quelquefois des réalités.*

H. DE PARVILLE.

NOUVELLES DU JOUR

Les deux millions donnés à l'Institut Pasteur par la baronne de Hirsch

Paris, 2 janvier. — A propos de la nouvelle d'après laquelle la baronne Maurice de Hirsch donnerait deux millions à l'Institut Pasteur, un rédacteur d'un journal du soir a vu successivement le docteur Roux, M. Bischoffsheim, cousin de Mme de Hirsch, et le secrétaire de celle-ci. M. Roux déclare que M. Bischoffsheim est venu hier annoncer la nouvelle à Mme Pasteur.

M. Bischoffsheim a confirmé l'information et le secrétaire de Mme de Hirsch, par contre, s'est borné à dire qu'il est possible que la baronne donne deux millions à l'Institut Pasteur, mais que rien n'est résolu définitivement.

Les réceptions du nouvel au à l'archevêché de Paris

Paris, 2 janvier. — Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu aujourd'hui en l'hôtel de l'archevêché, rue de Grenelle, les membres du clergé dépendant du diocèse de Paris.

La réception a eu lieu dans le grand salon du palais archiépiscopal.

Le cardinal, vêtu de la soutane rouge, était entouré de ses vicaires généraux, de Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, du Père Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, etc., etc.

Trois cents personnes environ assistaient à la réception, parmi lesquelles les représentants des différentes communautés religieuses de Paris, et tous les curés et desservants non retenus par l'exercice de leur ministère.

C'est le doyen des curés de Paris, M. l'abbé Fleuret, curé de Saint-Philippe-du-Roule, qui s'est fait l'interprète des vœux du clergé : il a exprimé l'espoir de voir le cardinal Richard rester longtemps encore à la tête de l'archevêché de Paris.

Son Eminence a répondu par quelques paroles de remerciements.

A trois heures et demie, la réception était terminée.

Bruit de la démission de M. Doumer, le nouveau gouverneur général de l'Indo Chine

Paris, 2 janvier. — Le *Soir* publie, sous stricte réserve, l'information suivante :

« On nous affirme au moment où nous allons mettre sous presse, que M. Paul Doumer, faiblissant sous le poids des défections qui se sont produites depuis deux jours dans les rangs de ses plus fervents amis, aurait pris la détermination de donner sa démission de gouverneur général de l'Indo Chine. »

Le *Soir* fait en outre remarquer que, si la nouvelle se confirmait, M. Doumer aurait la faculté de reprendre son mandat de député, sa lettre de démission n'ayant pas encore été communiquée à la Chambre, à cause de l'interession.

« M. Brisson, président de la Chambre et ami de M. Doumer, dit ce journal, ne ferait aucune difficulté, au contraire, pour rendre cette lettre à son auteur. »

Ajoutons, d'autre part, que nous avons téléphoné ce soir au *Voltaire*, organe de M. Doumer, pour nous renseigner sur le bien fondé de cette grave information, et qu'il nous a été répondu qu'aucune note dans ce sens n'était parvenue à la connaissance de la rédaction de ce journal.

Paris, 2 janvier. — A onze heures du soir les agences communiquent à la presse la note suivante :

« Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus catégorique le bruit qui a couru ce soir de la démission de M. Doumer de ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine. Le départ du nouveau gouverneur aura lieu du 17 au 20 de ce mois. »

La loi d'abonnement. — Une protestation

Nancy, 2 janvier. — La Révérende Mère Lucie, supérieure de la congrégation des Sœurs infirmières et hospitalières de la Compassion (diocèse de Nancy), a répondu au receveur de l'enregistrement qui lui réclamait le montant du droit d'abonnement par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Cet impôt auquel on a donné le gentil nom d'impôt d'abonnement, et que l'on voudrait faire passer dans l'opinion comme le simple équivalent des impôts créés par les lois fiscales antérieures, double au moins le chiffre de la somme que nous avons versée jusqu'alors.

» Cet impôt est pour nous un impôt de spoliation.

» Cette loi du 12 avril 1895 revêt le triste caractère d'une loi d'exception. Cette loi est la mise hors la loi de toute une catégorie de femmes françaises, qui non seulement n'ont rien fait qui doive leur attirer cette rigueur, mais que leur genre de vie devrait mettre à l'abri de procédés si peu humains, surtout si peu français.

» *En dehors de l'impossibilité* où nous sommes réduites de suivre la progression de l'impôt dont on veut voir accabler, il me semble, Monsieur le receveur, que seule sa qualité de Française m'interdirait de me soumettre à une loi qui a le grave défaut d'être inconstitutionnelle, puisqu'elle est la négation de l'égalité inscrite dans la constitution de mon pays.

» Donnant notre vie, consacrant tout le fruit de notre *labeur au soulagement des malheureuses et des malheureux*, méritons-nous donc d'être traitées comme des parias ou comme des êtres malfaisants qu'il faut réduire à l'impuissance de vivre ?

» Nous ne sommes pas plus dangereuses en France que nos consœurs des autres congrégations le sont en Angleterre, en Amérique et en Turquie.

» Et vous savez que chez ces nations si peu françaises on nous témoigne, à nous religieuses, en raison du bien que nous faisons, des égards qui contrastent douloureusement avec le sort qui nous est fait en France. »

Un ingénieur trouvé à moitié carbonisé dans sa chambre

Paris, 2 janvier. — M. Vanderheym, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, ancien attaché à la Compagnie du Nord, a été trouvé à moitié carbonisé au pied de son lit, par les pompiers appelés à cinq heures du matin par les voisins que les flammes s'échappant de l'appartement de M. Vanderheym avaient réveillé.

L'ingénieur, célibataire, avait continué de lire très tard dans son lit et de s'éclairer à l'aide d'une lampe à essence. On suppose qu'il s'est endormi sans avoir éteint cette lampe et qu'il l'a renversée pendant son sommeil. Le cadavre, horriblement contracté, prouve que M. Vanderheym a dû éprouver d'atroces souffrances.

A propos de l'anniversaire de la mort de Gambetta

Paris, 2 janvier. — Dans le *Paris* de ce soir, M. Ranc, qui eût, on le sait, de longues et intimes relations avec Gambetta consacre un article à la mort de ce dernier et fait de lui un éloge enthousiaste. Il rappelle ensuite les circonstances dans lesquelles tomba le grand ministère sous les coups d'une coalition que le leader du *Paris* traita d'imbécile.

Puis, faisant allusion aux polémiques de ces derniers jours entre opportunistes et radicaux sur les sentiments de Gambetta à l'égard du Sénat, il s'écrie :

« Maintenant, parmi ceux qui l'attaquèrent, parmi ceux qui ne voulurent pas lui faire crédit de leur confiance, c'est à qui se réclamera de lui, c'est à qui invoquera son nom. »

Nouvel incident regrettable à Brest

Brest, 2 janvier. — Un nommé Pouliguen, artilleur de la marine, s'étant pris de querelle, hier soir, avec un matelot, voulut se servir de son sabre.

Deux passants intervinrent et voulurent désarmer l'artilleur. Celui-ci, furieux, se retourna contre eux, et, les frappant de son sabre, leur fit des blessures assez graves. Heureusement, l'artilleur fut arrêté.

Cet incident, venant après les graves désordres de la Ste-Barbe, a produit une vive émotion.

La surexcitation de la foule que la scène avait amassée hier soir était si grande que Pouliguen aurait été écharpé *si on ne l'avait soustrait à la fureur des assistants.*

Epilogue des incidents de Carmaux

Albi, 2 janvier. — MM. Calvignac, ancien maire de Carmaux, Gidel et Aucouturier, membres du conseil d'administration de la verrerie ouvrière, Passemar et Roland, du comité républicain progressiste, ont comparu devant le tribunal correctionnel pour les faits qui ont été relevés contre eux lors de la bagarre qui eut lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la chambre syndicale dans la journée du 29 novembre à Carmaux, pendant la réunion socialiste donnée par MM. Jaurès, Millerand et Pelletan.

Après le requisitoire du substitut et les plaidoiries, le tribunal a condamné MM. Calvignac à cinq jours de prison, Passemar à un jour et Gidel à quinze jours, Aucouturier et Roland à dix jours.

M. Calvignac, qui avait déjà une condamnation à quarante jours de prison avec application de la loi Bérenger pour outrages envers l'ancien maire de Carmaux, sera obligé de subir cette peine. A la sortie, aucune manifestation ne s'est produite.

Ecrasés par des trains

Angers, 2 janvier. — Le train de Segré a tamponné, avant-hier soir, entre les gares de Chazé-sur-Argos et de Loire, la femme Borré, garde-barrière, qui voulait traverser la voie pour se placer à son poste. La malheureuse, horriblement mutilée, a été projetée à quinze mètres en avant sur le talus. Transportée aussitôt dans sa maisonnette, elle a expiré une demi-heure après.

Auch, 2 janvier. — Hier soir, à peine le train de la ligne de Toulouse entrait-il en gare, en retard de quelques minutes, qu'un élève de la ferme-école descendait de wagon.

Au même moment arrivait le train de Tarbes. Le malheureux jeune homme ne put l'éviter ; il eut une jambe coupée et l'autre très grièvement atteinte.

Encore un duel fatal en Allemagne

Berlin, 2 janvier. — On mande d'Aix-la-Chapelle qu'un duel au pistolet entre un officier du 40e de ligne et un étudiant de l'Ecole polytechnique a eu pour issue la mort du premier et une fracture du bras pour le second.

Et cette fatale rencontre réveille le souvenir du duel également mortel de Stuttgart, où l'un des adversaires, M. Waugenheim, secrétaire de la légation de Prusse, avait pour témoin l'envoyé de Prusse près le Wurtemberg, M. de Stolleben, le propre subordonné du prince de Hohenlohe qui affirmait récemment au Reichstag qu'il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour refréner les duels.

Quoi qu'il en soit, on annonce que M. de Stolleben a eu, le 30 décembre, une audience de l'empereur.

Une décoration envoyée par Ménélick au Sultan

Constantinople, 2 janvier. — Les envoyés du Négus ont remis au sultan, de la part de Ménélik, la décoration du sceau de Salomon en brillants.

De son côté le sultan a donné à Ménélik la décoration de l'*Imtiaz*.

La mission part mardi pour l'Abyssinie; mais, avant son départ, elle sera reçue une fois encore par le sultan.

Une terrible punition

Rome, 2 janvier. — Le *Secolo* rapporte, d'après une correspondance de Zanzibar adressée à un journal de Madère qu'un Somalis, convaincu d'avoir pris part au massacre de la mission Pecchi, a été jeté en pâture aux lions des consuls d'Italie, après qu'on lui eût coupé les mains.

La persécution religieuse dans la république de l'Equateur. — Férocités sauvages

Paris, 2 janvier. — Une lettre d'un religieux du Sacré-Cœur, datée de Quito (Equateur) et arrivée ces jours-ci, donne des détails sur la persécution religieuse du gouvernement actuel de cette république.

Un publiciste, M. Vivar, a été condamné à mort et fusillé après qu'on lui eut arraché un à un les doigts de la main droite. Cette exécution féroce a eu lieu au mois d'août dernier. Depuis, la persécution continue dans des conditions abominables d'inhumanité.

Combats sanglants aux Philippines Trois mille rebelles tués

Madrid, 2 janvier. — Dans une interview, M. Canovas a déclaré que deux combats ont eu lieu aux Philippines dans lesquels les Espagnols ont tué trois mille rebelles.

Il a reçu de Cuba de bonnes nouvelles qui hâteront l'établissement des réformes.

Madrid, 2 janvier. — Une dépêche officielle de Manille annonce que le général Rios, avec cinq colonnes combinées, a attaqué les rebelles à Bulacan. La colonne Aldaguer a tué six cents insurgés.

Les Espagnols ont eu 1 officier, 21 soldats tués et 50 blessés.

Les autres colonnes ont tué 500 insurgés. Du côté des Espagnols, 2 soldats ont été tués, 1 officier et 18 soldats blessés.

Les Espagnols se sont emparés de 7 canons obusiers, d'armes nombreuses et d'une fabrique de cartouches.

On croit que le chef insurgé Eusebio a été tué. Plusieurs déserteurs des troupes régulières ont été également reconnus parmi les morts.

La peste à Bombay

Bombay, 2 janvier. — On a constaté 120 cas nouveaux de peste pour la journée ; 120 décès ont été enregistrés. Les infirmiers ainsi que les artilleurs qui leur servent d'aides sont débordés.

Le président du conseil dans le Midi

Nice, 2 janvier. — M. Méline, président du Conseil, est arrivé, à deux heures, à Cannes; il a été reçu, à la gare, par le maire et les adjoints.

Lord Salisbury, chef du Cabinet anglais, doit arriver la semaine prochaine.

Des étrennes sans précédent

Mme la baronne de Hirsch a envoyé hier deux millions à l'Institut Pasteur.

Un pareil don honore autant la personne qui l'offre que l'œuvre qui en est bénéficiaire.

M. Roux et le conseil de l'Institut Pasteur iront aujourd'hui même porter l'expression de leur gratitude à Mme de Hirsch ; l'opinion publique tout entière s'associera à cette démarche.

Le krack de Pont-l'Evêque

Caen, 2 janvier. — L'émoi causé par la débâcle de la banque Julien, de Pont l'Evêque, ne fait que s'accroître; le nombre est considérable, des faux et des abus de blanc seing qui se découvrent. On espère que les établissements de crédit de Caen pourront venir en aide aux commerçants les plus éprouvés, mais le mal est sans remède pour les petits cultivateurs qui avaient coutume de confier leurs avances et leurs économies à la banque en question.

Il n'est pas exact que les deux survivants, MM. David et Renier, aient pris la fuite ; ils sont gardés à vue par la gendarmerie.

Un représentant de la banque, à Trouville, sur lequel pèsent, assure-t-on, de graves soupçons, a été arrêté et incarcéré à la prison de Pont-l'Evêque.

Le conflit entre le Préfet de Nice et la municipalité de cette ville

Nice, 2 janvier. — A la suite de l'incident qui s'est produit entre M. Henry, préfet des Alpes-Maritimes, et la municipalité de Nice, les officiers de la garnison, d'après les instructions du gouverneur, se sont abstenus comme les fonctionnaires civils de faire leur visite d'usage au maire.

Un drame de la misère à Paris

Jeudi, à 6 heures du soir, les voisins des époux Larcher, demeurant au n° 1 de la rue Brisemiche, à Paris, étonnés de n'avoir entendu aucun bruit dans la journée, frappèrent à leur porte sans succès.

Le concierge, averti, courut prévenir M. Lawail, commissaire de police, qui fit enfoncer la porte, et l'on trouva les époux Larcher couchés sur leur lit, asphyxiés au moyen d'un réchaud de charbon.

Le mari était mort, la femme put être rappelée à la vie et fut transportée à l'Hôtel-Dieu.

Larcher, employé chez un commerçant, avait été renvoyé par son patron samedi. Depuis, cherchant du travail et n'en trouvant pas, il avait décidé sa femme à mourir avec lui par peur de la misère.

Un double assassinat dans le Midi

Lyon, 2 janvier. — Un double assassinat a été commis dans une ferme dite de Cuénan, à 15 kilomètres environ de Saint-Claude.

Le propriétaire de cette ferme, Louis Duparchy, âgé de trente-neuf ans, et sa sœur Celina, âgée de quarante-neuf ans, ont été trouvés, au rez-de-chaussée de leur demeure, tués l'un et l'autre d'un coup de feu. L'auteur de ce crime qui a été commis dans la soirée de dimanche dernier, s'était embusqué derrière la fenêtre, en dehors de la maison. Il a pu ainsi viser ses victimes à la tête et les tuer à coup sûr.

Le vol a été le mobile du crime.

Nos pertes à Madagascar

Le *Gaulois* donne un chiffre définitif et tristement éloquent relevé par les archives de médecine navale : 22,850 hommes ont donné 7,498 décès, c'est-à-dire une proportion d'un tiers.

Le corps le plus éprouvé a été celui des sapeurs du génie, qui ont travaillé la construction de la route et des ponts. Les deux tiers sont morts.

Vient ensuite un bataillon de chasseurs (63,2 pour cent), décimé après la marche forcée sur Tsarasotra.

Les troupes indigènes, fortement encadrées par les Européens, ont été les plus résistantes, mais les auxiliaires, soit indigènes comme les Sakalaves, soit originaires de l'Afrique du Nord et l'Ouest, comme les Kabyles et les Sénégalais, ont été fort éprouvés. Trois mille décès sur huit mille hommes.

Le siège d'un château

Louns-le Saunier, 2 janvier — M. Rousselot, porteur de contraintes, se présentait chez M. Picard, au château de Montaigu, pour procéder à la saisie ordonnée pour non-payement d'impôts. Comme quelques jours auparavant, M. Rousselot n'avait pas *pu remplir son office*, il s'était fait, cette fois, accompagner de la gendarmerie.

Quand ils arrivèrent devant le château, les portes en étaient fermées et la famille Picard s'était barricadée à l'intérieur.

Celle-ci commença par protester; puis, voyant ses protestations inutiles, M. Picard menaça de tirer sur toute personne qui essayerait d'entrer.

Malgré ces menaces, les *gendarmes* brisèrent les carreaux d'une fenêtre et, par l'ouverture, entrèrent dans la maison.

Ils procédèrent immédiatement à l'arrestation de M. et Mme Picard, ainsi que de leur fille qui sont depuis au parquet de Lons-le-Saunier pour rébellion contre l'autorité.

Précautions contre la peste en Italie

Rome, 2 janvier. — En raison de la peste bubonique qui sévit aux Indes, un décret ordonne la visite sanitaire et des mesures spéciales de précautions à appliquer aux navires provenant des pays situés au-delà du détroit de Bab-el-Mandeb.

Arrestation d'anarchistes à Tunis

Tunis, 2 janvier. — Le commissaire central a procédé à l'arrestation de deux anarchistes, nommés Bossuet, dit Georges Daimas, et Corridi, au moment où ils affichaient sur les murs de la Résidence générale des placards contenant une virulente protestation contre la condamnation des anarchistes de Barcelone.

Le retour des Italiens prisonniers de Ménélik

Rome, 2 janvier. — L'arrivée des nombreux prisonniers italiens débarqués hier de l'*Adriatico* n'a donné lieu à aucune matifestation publique bruyante. On a voulu respecter la douleur des familles de ceux qui ont laissé la vie en Afrique.

Les déclarations des prisonniers confirment celles faites précédemment par le lieutenant Madia. Les marches, disent-ils, ont été quelquefois pénibles ; mais pendant leur captivité, ils ont pu fumer et ont été traités avec beaucoup d'égards par Ménélik et les ras.

Ils sont d'accord pour reconnaître que les Abyssins, à commencer par Ménélik, parlent en termes sympathiques de l'Italie et du roi Humbert. Ils attribuent à M. Crispi toute la responsabilité de la guerre.

Le général Albertone, dont la santé est excellente, est très bien traité. Il est comblé de gracieusetés par les souverains et par la cour d'Ethiopie.

Quant à M. Nerazzini, il viendra à Rome avec le major Gamerra. Le négociateur de la paix abyssine, après avoir vu les ministres de la guerre et des affaires étrangères, sera reçu par le roi, auquel il doit avoir d'importantes communications à faire sur de multiples et délicates questions.

Le major Gamerra fournira des renseignements circonstanciés sur les épisodes du funeste combat d'Abba-Garima, auquel il a assisté, et sur toute la période de la captivité qu'il a subie avec ses compagnons d'armes.

La mission Leontieff à Constantinople

Constantinople, 2 janvier. — Hier, après le selamlik, le sultan a accordé une audience solennelle au comte Leontieff et à Alo-Joseph, secrétaire de Ménélik. Il leur a conféré le cordon de grand officier de l'Osmanié. Le ministre des affaires étrangères assistait à cette audience.

On dit ici que la mission Leontieff se rapporterait aux affaires d'Egypte et à l'évacuation anglaise. La Turquie enverra une ambassade spéciale auprès de Ménélik.

Les Espagnols à Cuba

Le *Temps* publie la dépêche suivante, dont il convient de lui laisser la responsabilité :

« Madrid, 2 janvier, 10 h. 50. — On croit que, fin janvier ou bien avant, M. Canovas se décidera à appliquer lui-même la politique autonomiste à Cuba, ou que la régente confiera cette mission à M. Sagasta, qui dit que le parti libéral est prêt à entreprendre l'œuvre de pacification par la diplomatie et les réformes autant que par l'action militaire. Il ne serait pas impossible que le maréchal Campos soit de nouveau chargé d'aller aux Antilles ».

Au Transvaal

Prétoria, 2 janvier. — A la réception du 1er janvier, chez le président Krüger, le juge Jarrisen a exprimé la gratitude des *Bürgers* pour la conduite de M. Krüger au cours de l'année qui vient de finir; mais il n'a pas caché qu'il éprouvait certaines craintes pour l'avenir et s'est plaint vivement que des ovations aient été faites à M. Cecil Rhodes dans la colonie du Cap.

Le président Krüger, qui paraissait fort ému, n'a rien répondu.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour	1,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.)	2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)	3,50
» » » (gravure-lithographique)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc 50 feuilles 50 enveloppes	0,80
» » 25 » 25 »	0,45
» couleur 25 » 25 »	0,50
» » 50 » 50 »	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

LES PROPOS DE ROSALIE

Plumcatie. — Soufflé au chocolat. — Pour juger de la fraîcheur des œufs. — Les vins à servir. — Remède contre les engelures. — Une rectification. — Bonne année.

Par ces journées de fête, il parait, mes petites nièces, que nous voulons toutes faire assaut de friandises, si j'en juge par les nombreuses lettres qui me réclament à grands cris des recettes de gâteaux pour entremets, et pour servir dans de petites soirées avec du thé et du sirop.

Surtout, tante Rosalie, pas de pâtisseries coûteuses et compliquées, ajoutent la plus grande partie de mes lectrices.

Voyons, pour prendre avec le thé, le chocolat et toute la gamme des sirops, nous pourrions préparer un beau plumcatie.

C'est un gâteau que tout le monde aime généralement, et il n'est pas difficile à préparer.

Vous prenez 250 grammes de farine, 125 grammes de raisin de Smyrne, 125 grammes de sucre en poudre, une demi-cuillerée à café de bicarbonate de soude et un verre de lait.

Vous mêlez bien le tout ensemble, puis vous ajoutez 70 grammes de beurre frais, fondu, et vous continuez à battre votre pâte, jusqu'à ce qu'elle soit bien lisse ; vous la versez alors dans un moule préalablement beurré et vous faites cuire le plumcatie à four doux pendant une heure. On s'assure que la cuisson est complète en enfonçant une aiguille à tricot ou une lame de couteau dans le gâteau. Si l'aiguille ou la lame ressort sèche, sans nulle trace d'humidité, le gâteau est cuit ; on le laisse refroidir, puis on le démoule.

Coupée en tranches minces, cette pâtisserie est très à sa place dans les soirées, pour accompagner le thé, les bavaroises et les sirops d'oranges, citrons, etc.

Vous voulez maintenant un entremets, eh bien, mes chères petites, en voici un qui, je crois, vous plaira ; il est tout à fait dans la note demandée : simple et peu coûteux. Le voici :

Râpez deux tablettes de chocolat et mettez-les dissoudre avec un verre d'eau ; ajoutez alors un verre de lait, un grain de sel, 80 grammes de sucre; laissez cuire cinq minutes. Liez avec une demi-cuillerée à bouche de fécule délayée avec quelques gouttes de lait froid et deux jaunes d'œufs, ajoutez 50 grammes de beurre à l'appareil, puis incorporez-y doucement, pour un soufflé de six personnes, 5 blancs d'œufs battus en neige très ferme. Vous versez enfin dans un moule beurré, et vous mettez cuire à four doux pendant 15 à 20 minutes. Vous laissez refroidir et vous démoulez.

Un point essentiel pour la réussite de cet entremets est la fraîcheur des œufs. Pas frais, les blancs ne montent pas en neige, et le soufflé est aplati, sans coup d'œil et sans légèreté.

En hiver, les œufs frais sont assez rares, la plus grande partie des œufs ont été conservés dans la chaux : dans ce cas, les blancs ne peuvent se mettre en neige. Cependant, on peut trouver des œufs frais, et voici dans tous les cas un moyen de les reconnaître :

Mettez-vous dans un endroit obscur et mirez un par un de vos œufs devant une bougie. Le moindre trouble aperçu à travers la coquille est un indice que les œufs ne sont pas suffisamment frais pour être employés soit pour les consommer à la coque, soit pour les battre en neige.

***

Puisque nous sommes à l'époque où l'on fête l'année qui se termine et celle qui revient par de joyeux repas, je crois bon de vous donner une liste générale des vins qui se servent dans un dîner, avec l'ordre sur lequel ils doivent paraître sur la table.

Je crois, du reste, que mes neveux seront pas pas fâchés d'apprendre cela, si j'en juge par la lettre d'un de mes lecteurs, pour lequel la gastronomie ne me paraît pas avoir de secret, et qui me déclare que si les nièces de tante Rosalie tiennent aux *bonnes sauces de la cuisine*, les neveux n'attachent pas moins d'importance à la *sauce de la cave*, et sont heureux de faire apprécier à leurs convives, dans l'ordre et comme ils convient, les trésors de leur sommellerie. Amis lecteurs, soyez satisfaits. Voici la liste réclamée des vins qui se servent dans un dîner.

Après le potage, vin de Madère ; avec les entrées, les vins rouges de Bordeaux, Bourgogne, Beaujolais et Côtes du Rhône ; avec les poissons, les vins blancs de Bordeaux et de Bourgogne ; avec les rôtis, le Champagne frappé ; à défaut, on a, pour ce service, réservé le Bourgogne de derrière les fagots.

Enfin, les vins sucrés ne paraissent qu'au dessert. Naturellement, on a un verre spécial pour chaque vin.

Ainsi, mes nièces, mes neveux, vous voilà satisfaits ; vous n'avez plus maintenant qu'à dresser votre liste de vins, accompagnant les excellents diners de mes petites nièces, suivant ce que je vous ai dit, et suivant surtout la richesse de votre cave.

J'allais terminer, quand je me suis souvenu qu'une de mes nièces belges m'avait envoyé pour guérir les engelures, un remède qu'elle déclare infaillible. Je m'en voudrais, par ces mois d'hiver qui gercent et tuméfient tant de jolies mains, de ne pas vous en faire profiter.

Voici donc la recette de ma collaboratrice d'un jour :

Calcinez dans un feu vif ou dans un creuset 2 ou 3 écailles d'huîtres. Pulvérisez-les, ajoutez le double de saindoux frais. Frottez ou mettez simplement cet onguent sur la partie malade. Au bout de cinq jours, la guérison est complète.

Pour les gerçures des bras et des mains, on peut employer de l'huile fine au lieu de saindoux. La tante Rosalie pourra faire expérimenter ce remède sur une de ses malades avant de le publier si elle doute de son efficacité ; je vous assure qu'il est bon pour toute espèce d'engelures ouvertes, saignantes ou fermées.

Je n'ai pas eu occasion d'essayer ce remède, mais je l'ai déjà entendu vanter par d'autres personnes.

En finissant, j'ai une petite rectification à faire à ma dernière causerie, à propos de la chute des cheveux ; je vous ai conseillé les lotions à la feuille de noyer alternées avec des lotions à l'alcool.

Un de mes neveux m'écrit pour me signaler les lotions à l'alcool, comme étant susceptible de brûler la racine des cheveux. Je le remercie, car sans partager complètement ses craintes, je dois cependant dire qu'il y a eu, dans la formule, erreur d'impression, il faut lire : frictions à l'eau alcoolisée, et non à l'alcool

Et maintenant, avant de poser le point final de cette longue causerie, je demande à mes nombreuses nièces et à mes non moins nombreux neveux, la permission de leur présenter les vœux de bonne année et les souhaits sincères que la *Tante-Rosalie* forme pour sa famille anonyme.

TANTE ROSALIE.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

dans le département du Nord

Voici la liste des candidats républicains libéraux aux élections sénatoriales qui auront lieu, aujourd'hui, dimanche, 3 janvier, dans le département du Nord :

Alfred DUMONT, avocat, maire de Dunkerque ;

Emile BOUILLIEZ, cultivateur, président de la Société d'agriculture d'Hazebrouck, conseiller d'arrondissement, ancien capitaine de mobiles, chevalier de la Légion d'honneur ;

Félix DEHAU, cultivateur, maire de Bouvines, conseiller général du Nord ;

Charles ROGEZ, ancien négociant, conseiller général du Nord, vice-président du comité permanent des Mutualistes de France;

Joseph MOREL, ancien député, maire de Lallaing, conseiller général du Nord, président du syndicat de dessèchement de la vallée de la Scarpe ;

DE JARDIN-VERKINDER, ancien député, administrateur des mines d'Aniche ;

Antonin LEFEVRE-PONTALIS, ancien député, membre de l'Institut de France.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les professions et métiers exercés à Roubaix. — En dehors de la grande industrie, il existe à Roubaix un nombre considérable de professions diverses.

La liste, qui ne comprend pas moins de quatre cents dénominations, en est très curieuse à consulter.

Naturellement, les métiers qui se rapportent directement à l'alimentation, les boulangers, les bouchers, les épiciers, arrivent en tête avec un chiffre respectable de représentants : 132 pour les premiers, 178 pour les deuxièmes et 775 pour les derniers.

Mais ils sont bien distancés cependant par une puissante corporation dont l'importance s'accroît tous les jours, et qui, on peut le dire sans exagération, fait la loi en ce moment. On a déjà deviné que nous voulions parler des débitants de boissons.

Sait-on combien il y a de cafetiers-cabaretiers et marchands de vin dans notre ville ? A la fin de l'année 1895, on en comptait 2,3 0.

Depuis cette époque ce total a certainement augmenté encore. Cela donne une jolie moyenne de deux estaminets pour cent habitants et de cinq établissements par rue.

Il y a des positions qui mènent à tout, mais à la condition d'en sortir. Celle de cabaretier mène à tout également, mais à la condition d'y rester.

Du cabaret à la Mairie
Mes amis il n'y a qu'un pas...

a dit un chansonnier qui était un peu prophète. Nos concitoyens reconnaîtront avec nous qu'une grande vérité est renfermée dans ces deux vers...

Pour alimenter les nombreux établissements que nous venons de citer, *cinquante* brasseurs et trente-cinq négociants en liqueurs suffisent à peine.

Dans un autre ordre de choses, les cordonniers occupent un rang particulier.

Il faut croire que les Roubaisiennes ont un peu — oh ! très peu — de coquetterie, puisque plus de cent cinquante établissements de couture et de quatre-vingts maisons de mode sont constamment occupés à travailler pour elles.

Parmi les professions diverses, nous trouvons un *fabricant de crics*, un *désincrustateur*, un *marchand de manches à balais*, deux *mosaïstes*, un *rocailleur*, cinq *fabricants de jalousies*, quatre marchands de *téléphones*, trois *tripiers*, deux *stucateurs*, etc., etc.

Enfin, si nous parlons des trente médecins qui veillent sur nos santés nous serons obligés de nommer également les deux entrepreneurs de pompes funèbres.

En terminant formons le vœu sincère que tous ceux de nos concitoyens qui jusqu'à présent n'ont pas eu besoin d'un *receveur de rentes* soient bientôt obligés d'avoir recours aux bons offices d'une des dix personnes qui, à Roubaix, remplissent cette mission de confiance.

Ce sera notre souhait de nouvel an.

LOUIS ROBICHEZ.

Le tirage au sort. — Les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe de 1896, seront affichés, à partir du dimanche 3 janvier 1897, à Roubaix, à l'entrée de la cour des pompiers (côté gauche).

Les jeunes gens qui auraient des observations à présenter sont priés de s'adresser, pendant la semaine, de 9 heures à midi ou de 3 à 5 heures du soir, à la Mairie (Bureau militaire). Les réclamations relatives aux maladies ne figurent pas sur ces tableaux.

Le tirage au sort aura lieu : 1° Pour le canton de *Roubaix-Est* (y compris une partie de Wattrelos) le jeudi 4 février 1897, à huit heures et demie précises du matin ; 2° Pour le canton de *Roubaix-Nord* (y compris l'autre partie de Wattrelos) le vendredi 5 février, à la même heure ; et 3° Pour celui de *Roubaix-Ouest* (Croix et Wasquehal) le lendemain samedi 6 dudit mois, également à huit heures et demie précises du matin.

Un gendarme originaire de Roubaix, décoré de la médaille militaire. — Par arrêté ministériel en date du 31 décembre, M. Praxite Prus, de Roubaix, gendarme à Paris, a été décoré de la médaille militaire pour bons et loyaux services. Nous adressons à notre concitoyen nos sincères félicitations.

Les funérailles du cher frère Ithérie Joseph. — *Samedi